

# Aide à la création et à la reprise d'entreprise dans l'agroalimentaire

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

Cette aide accompagne les projets de création ou de transmission/reprise d'entreprises agroalimentaires portées par des personnes physiques (hors opération de croissance externe) et fortement générateurs d'emploi et/ou de valeur ajoutée.

Elle a pour objectif de favoriser le renouvellement du tissu productif agroalimentaire régional.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises (hors sociétés de production agricoles) :

- situées en Nouvelle-Aquitaine,
- constituées sous forme de sociétés commerciales ou sous forme de coopératives agricoles,
- qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaires et de leur commercialisation.

Sont également éligibles, les personnes physiques ou personnes morales créées pour les besoins de la reprise, ou les entreprises agroalimentaires créées ou reprises.

#### Pour quel projet ?

Le coût du projet doit être compris entre 120 000 € et 3 000 000 €.

Pour les projets supérieurs à 2 000 000 €, des critères d'éco-socio conditionnalité seront demandés par la région.

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- les études préalables techniques, commerciale, financière, etc. (prestations externes),
- les investissements matériels et immatériels,
- les investissements immobiliers (hors foncier non bâti) pour les projets situés en zone rurale ou à enjeu particulier.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les études préalables techniques, commerciales, financières... (Prestations externes), l'aide intervient sous forme de subvention représentant 50% des dépenses éligibles.

Pour les investissements matériels et immatériels, la subvention représente 40% maximum des dépenses éligibles, plafonnée au montant d'apport en fonds propres réalisés par le créateur ou par le repreneur.

Pour les investissements immobiliers : subvention dont le montant dépendra du projet.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Le formulaire de demande est à envoyer par mail à l'adresse [iaa@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:iaa@nouvelle-aquitaine.fr).

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
  - › Autres formes juridiques
    - › Sté coopérative agricole (dont CUMA)

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région  
14, Rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 05 57 57 80 00

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande d'aide à la création et à la reprise d'entreprise dans l'agroalimentaire](#) (22/10/2021 - 0.14 Mo)